Mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré rentrée scolaire 2019

ADDITIF à l'annexe 2 de la circulaire n° 6

Accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations (S.I.A.M.)

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant :

- Accède à son « bureau virtuel » en tapant l'adresse Internet : http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html
- Clique sur le lien « accéder à l-prof par l'académie » (une carte des académies apparaît), puis sur l'académie où il est actuellement affecté ;
- S'authentifie en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » qui lui ont déjà été communiqués lors du déploiement du projet I-Prof dans son département, puis valide son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

<u>ATTENTION</u>: Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite, il clique sur l'icône l-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il clique sur le bouton "Les services", puis sur le lien "S.I.A.M." pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré.

Cette application permet à l'enseignant, notamment, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

ATTENTION : Les accusés de réception des demandes de mutation sont transmis uniquement dans la boîte électronique I-Prof des candidats au mouvement le jeudi 06 décembre 2018.

<u>ADDITIF</u>: Lors de votre connexion à IPROF, vous devez au préalable renseigner votre adresse mail professionnelle (type: prénom.nom@ac-reunion.fr) comme ci-dessous :

